

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU COMITE SYNDICAL

Envoyé en préfecture le 16/11/2023

Reçu en préfecture le 16/11/2023

Publié le

ID : 089-200042356-20231019-60\_2023\_V2-DE

DEPARTEMENT DE  
L'YONNE

ARRONDISSEMENT  
D'AVALLON

SYNDICAT DES EAUX  
DU TONNERROIS

**Nombre de délégués :**

- En exercice : 56
- Présents : 33
- Absents : 23
- dont ayant donné Pouvoir : 3
- Votants : 36

**Compétence EAU :**

**Nombre de délégués :**

- En exercice : 49
- Présents : 26
- Absents : 23
- dont ayant donné pouvoir : 3
- Votants : 29

**Compétence  
ASSAINISSEMENT  
COLLECTIF :**

**Nombre de délégués :**

- En exercice : 20
- Présents : 15
- Absents : 5
- dont ayant donné Pouvoir : 0
- Votants : 15

**Compétence  
ASSAINISSEMENT NON  
COLLECTIF :**

**Nombre de délégués :**

- En exercice : 5
- Présents : 5
- Absents : 0
- Pouvoir : 0
- Votants : 5

**Le dix-neuf octobre deux mille vingt-trois à dix-neuf heures, le Comité syndical, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle Marland de TONNERRE, sous la présidence de Monsieur Rémi GAUTHERON.**

**Etaient présents : Ancy-le-Libre : Mme Véronique BURGEVIN Annoux : M. Jacques ROBO CCCVT : M. Xavier COLLON Châtel-Gérard : M. Christian PETION Cheney : M. Jean-Louis BOLLENOT Chichée : Mme Nathalie OUDIN Collan : M. Francis GOGOIS Cruzy-le-Châtel : M. Jean-Pierre BRIGAND Cry-sur-Armançon : M. Claude DUBOIS Dannemoine : Mme Dominique MENTREL Dye : M. Bertrand BERLOT Fleys : M. Xavier COLLON Fulvy : M. Robert HERBERT Jully : M. François FLEURY Junay : M. Dominique PROT Nuits-sur-Armançon : M. Jean-Louis GONON Pacy-sur-Armançon : M. Jean-Luc GOUX Pasilly : M. Julien GROGUENIN Roffey : M. Rémi GAUTHERON Saint-Martin-sur-Armançon : M. André MLYNARCZYK Sarry : Mme Danielle RIOTTE Sennevoy-le-Haut : M. Jean-Louis MARONNAT Serrigny : Mme Nadine THOMAS Tissey : M. Thomas LEVOY Tonnerre : M. Christian ROBERT Tronchoy : M. Jacques TRIBUT Vezinnes : M. Pascal SOEHNLEN Villon : M. Anthony BELLEGANTE CCLTB : M. Thomas LEVOY, M. François FLEURY, Mme Nadine THOMAS, M. Christian ROBERT, M. Robert HERBERT.**

**Délégués titulaires absents excusés supplés : CCCVT : M. Stéphane AUFRERE Dannemoine : M. Eric KLOETZLEN.**

**Délégués titulaires absents non excusés supplés : Châtel-Gérard : M. Régis MONOT Cheney : M. Thomas GRAPIN Saint-Martin-sur-Armançon : M. Benjamin LEMAIRE CCLTB : Mme Delphine GRIFFON.**

**Délégués titulaires absents excusés non supplés : Argenteuil-sur-Armançon : M. Sébastien SCHIER Gigny : M. Michel TOBIET Tonnerre : M. Jean-François FICHOT.**

**Délégués titulaires absents non excusés non supplés : Aisy-sur-Armançon : Mme Chantal BESANCON Bernouil : M. Jean-Claude GALLY Béru : Mme Athénaïs LE COURT DE BERU Censy : M. Alexandre BARDET Chassignelles : M. Maryan TRUCHY Epineuil : M. Yannick LEROY Fontaines-les-sèches : M. Hubert MONTENOT Gland : Mme Sandrine NEYENS Grimault : Mme Jacqueline DE DEMO Jouancy : Mme Laurence TRANSLER Mélisey : M. Eric ROUSSEAU Molosmes : M. Dominique BUSSY Pimelles : Mme Nadège GOUSSARD Sennevoy-le-Bas : M. Dominique VARAILLES Stigny : M. Paul DE DEMO Viviers : M. Arnould LEFEBURE Yrouerre : M. Gilles GARNIER.**

**Délégués titulaires absents excusés ayant donné pouvoirs : Perrigny-sur-Armançon : M. Romaric JOLY excusé a donné pouvoir à M. Claude DUBOIS Rugny : M. Fabien GENET a donné pouvoir à M. Anthony BELLEGANTE Vezannes : M. Laurent SEURAT a donné pouvoir à M. Dominique PROT.**

**Secrétaire de séance : Monsieur Pascal SOEHNLEN, Maire délégué titulaire de VEZINNES**

**Date de convocation : 5 octobre 2023**

**N° 60-2023**

**Objet : Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)  
Redevance - Tarifs au 1<sup>er</sup> novembre 2023**

Monsieur le président indique qu'il convient d'actualiser les redevances SPANC. Les montants retenus doivent permettre d'équilibrer le budget annexe concerné.

Monsieur le président propose de fixer les montants HT applicables au 1<sup>er</sup> novembre 2023 et pour les exercices suivants de la redevance du Service Public d'Assainissement Non-Collectif comme suit :

Contrôle d'installation existante/diagnostic ANC	180,00€
Contrôle d'installation existante suite à une non-conformité	140,00€
Contrôle de conception d'une installation neuve ou à réhabiliter sans visite	100,00€
Contrôle de conception d'une installation neuve ou à réhabiliter avec visite	130,00€
Contrôle de réalisation d'une installation neuve ou à réhabiliter sans contre visite	150,00€
Contrôle de réalisation d'une installation neuve ou à réhabiliter avec contre visite (en complément des 150€ ci-dessus)	120,00€
Contrôle d'une installation dans le cadre d'une vente / suivi de vente sans contre visite	180,00€
Contrôle d'une installation dans le cadre d'une vente / suivi de vente avec contre visite (en complément des 180€ ci-dessus)	130,00€
Contrôle périodique de bon fonctionnement et d'entretien sans contre visite	180,00€
Contrôle périodique de bon fonctionnement et d'entretien avec contre visite (en complément des 120€ ci-dessus)	100,00€
Surcoût en cas d'absence de particulier au RDV	80,00€
<i>Pénalité pour une absence de dispositif ANC permettant le diagnostic de l'existant ou en cas de refus ou d'obstruction à l'accomplissement d'un contrôle</i>	<i>majoration de 200 % de la redevance</i>

Une TVA sera appliquée sur les montants ci-dessous lors de la facturation aux usagers.

***Après en avoir délibéré, le comité syndical, à 5 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :***

***- ACCEPTE les tarifs ci-dessus proposés, qui sont applicables pour les commandes passées à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2023,***

***- AUTORISE Monsieur le président à prendre toute décision utile permettant de poursuivre l'exécution de la présente délibération,***

***- et DIT que ces tarifs pourront être revus par voie de délibération du comité syndical.***

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.  
Pour copie conforme.

Le président,

Rémi GAUTHERON



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans un délai de deux mois, à compter de sa transmission au contrôle de légalité et de sa publication au recueil des actes administratifs, devant le tribunal administratif de Dijon*

Envoyé en préfecture le 16/11/2023

Reçu en préfecture le 16/11/2023

Publié le

ID : 089-200042356-20231019-60\_2023\_V2-DE